

à une direction plus facilement exercées sous le système des deux partis. Voilà l'un des éléments de la situation.

En voici un autre. Notre règle de clôture agit lentement. Elle n'assure pas la délibération des lois dans un certain temps. Je ne connais pas d'autre moyen de remédier à la situation dont l'honorable sénateur se plaint que d'adopter le système jugé nécessaire en France, en Angleterre et aux Etats-Unis. Je ne dis pas que nos ennuis sont tels qu'ils justifient de recourir maintenant à des méthodes plus rigoureuses.

Quant aux mesures contentieuses, je crois qu'on ne les a jamais déposées aussi tôt qu'à cette session, et à la dernière session également; non seulement les mesures contentieuses de leur nature mais celles susceptibles de l'être. Le bill de la Banque du Canada nous est venu en dernier lieu, mais l'autre Chambre en a été saisie dès le commencement du mois de février. Le malheur est qu'aux Communes il n'y a pas moins que vingt-trois experts en matière de banque et de finance, tandis que nous n'en avons qu'un seul. L'honorable sénateur ne paraît pas bien se rendre compte de ce fait considérable. Tant d'experts n'avaient pas trop de quatre mois pour disposer de ce bill.

Le seul bill qu'on aurait pu déposer plus tôt, le bill modifiant le Code criminel, n'a rien de contentieux. L'autre Chambre en a été saisie il y a trois semaines. J'ignore pourquoi il a pris tant de temps à nous parvenir.

Si le talent de l'honorable membre mesure son influence dans son parti, j'espère qu'il tentera quelque chose auprès de certains membres de l'autre Chambre pour obtenir que la législation y soit expédiée un peu plus rapidement.

(La séance est suspendue à une heure.)

Le Sénat se réunit à trois heures.

Le très honorable M. MEIGHEN: Honora-bles membres, nous n'avons encore rien devant nous, et je ne sais pas quand les dernières affaires du Parlement nous seront présentées. Je propose que nous suspendions la séance et que nous nous réunissions à l'appel de la cloche, à l'appel de Son Honneur le président. Il n'est pas probable que ce soit avant six heures, mais je n'en suis pas certain.

Le Sénat suspend sa séance.

La séance est reprise quelque temps après.

Le très honorable M. MEIGHEN: Honora-bles membres, tout ce que je puis dire d'après ce que je puis savoir de la meilleure source,

Le très hon. M. MEIGHEN.

c'est que nous devrions nous réunir à huit heures ce soir. Je crois que la discussion apparemment inévitable qui se poursuit dans l'autre Chambre commence à tirer à la fin.

Les séances sont suspendues à six heures.

La séance est reprise à 8 heures.

Le très honorable M. MEIGHEN: Honora-bles membres, je suis contraint de demander encore une suspension de séance. Je comprends que l'autre Chambre doit examiner certains items du bill de finances. Je ne saurais dire quand on en disposera. N'ayant jamais été journaliste, je ne suis pas de première force dans le champs des nouvelles.

Le très honorable M. GRAHAM: Ce n'est pas une primeur.

Le Sénat suspend sa séance.

La séance est reprise quelque temps après.

#### PROROGATION DU PARLEMENT

L'honorable Président fait savoir au Sénat qu'il a reçu un message du secrétaire du Gouverneur général lui apprenant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra au Sénat à dix heures ce soir pour y proroger la présente session du Parlement.

#### BILL DES SUBSIDES N° 5

Un message est reçu de la Chambre des communes faisant tenir le projet de loi (bill n° 129) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935.

Le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

#### DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. BALLANTYNE propose la 2<sup>e</sup> lecture de ce projet de loi.

Le très honorable M. GRAHAM: Honora-bles membres, je suppose que je ne serais pas bien populaire si je me mettais en frais de critiquer les dispositions de ce projet de loi. Si je ne le fais pas, ce n'est pas que le bill ne prête pas à la critique.

C'est probablement la dernière occasion que j'aurai de prendre la parole au cours de la présente session et je tiens à dire qu'à mon avis nous aurons des élections générales avant de nous réunir de nouveau dans cette enceinte. Quand tout sera fini, les honorables membres du Sénat ne seront peut-être pas aussi nerveux que les honorables membres de l'autre Chambre qui devront retourner dans leurs circonscriptions et faire rapport de leurs travaux,—ou du contraire.

L'adoption des crédits est surtout, sinon entièrement, la prérogative de la Chambre des